



SERVICES CULTURE ÉDITIONS  
RESSOURCES POUR  
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Nancy pour la  
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

**Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.**

Session 2010	Code : 500 32314	Page : 1 / 1
Examen : Spécialité : Epreuve :	<b>CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE OPERATEUR PROJECTIONNISTE DE CINEMA EP2 A- CONDUITE D'UNE PROJECTION (PARTIE ARGENTIQUE)</b>	<b>Durée totale 0h 25 Coef. : 3</b>

## SUJET À REMETTRE AUX CANDIDATS

### PARTIE ARGENTIQUE

#### A et B - Conduite d'une projection - Vérification, réglages et préparation d'une séance (temps imparti: 20 minutes)

L'épreuve se déroule en fonctionnement « manuel » ou en « automatique ». Dans ce dernier cas, vous devez assurer la programmation de l'automate.

Vous devez assurer la projection en respectant une synchronisation entre :

- les différentes opérations de mise en marche ou mise à l'arrêt des appareillages
- les opérations de projection et les conditions d'éclairage de la salle

Le passage d'un format à un autre durant la projection doit se faire sans que ne se voient à l'écran les opérations techniques réalisées en cabine, et en projetant intégralement les documents (aucun élément de l'image ou du son des documents ne doit être amputé)

Vous devez:

- assurer la projection du programme
- contrôler le fonctionnement des équipements
- détecter les pannes éventuelles et en localiser l'origine
- contrôler en cours de séance les conditions de projection
- si nécessaire, effectuer une réparation
- mettre hors exploitation les équipements de projection

#### C- Connaissances Orales (temps imparti : 5 minutes)

#### Echantillons présentés à chaque candidat

Vous êtes questionnés sur les aspects esthétiques, économiques et réglementaires du secteur d'activité.